



## Le 1er adjuvant THIXOTROPE pour des stratégies fongicides durables



Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec **OLIOFIX®**, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

La quantité de bouillie **RETENUE** sur la feuille est **MAXIMISÉE**.

Buses anti-dérive AIXR110 02  
2 bar - 7 km/h - 110 l/ha



Sans **OLIOFIX®**

Avec **OLIOFIX® 1%**

pour **LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION FONGICIDE**  
(base dose préconisée)

pour **LA RÉDUCTION DES DOSES DE FONGICIDES**  
(à base de mandipropamid)

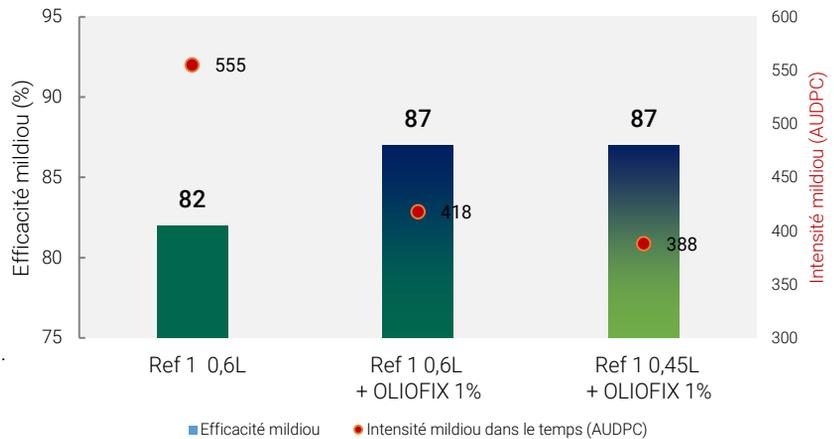


Dose homologuée et préconisée **OLIOFIX®** :  
**1 % du volume de bouillie** (3 L/ha max.)

- À verser **en dernier** dans la cuve.
- Maintenir l'agitation durant la durée d'application.

### ÉVALUATION DE L'ADJUVANT OLIOFIX® SUR FONGICIDE MILDIU POMME DE TERRE

Variété : Bintje - Volume : 120 L d'eau/ha - Réf. 1 : mandipropamid 250 g/l



**0,056 CEPP/L**

#PositiveProduction®

www.desangosse.fr



**OLIOFIX®** - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - ® Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr). Edition NOVEMBRE 2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Crédit photos ©DE SANGOSSE / ©Gettyimages / ©Istock / ©Shutterstock.

#### OLIOFIX®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Mandipropamid : Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 1 - Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 1